

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Tribunaux : les propositions des avocats sur la table de la tutelle

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

LA ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, poursuit ses échanges avec les différents acteurs de son département en vue d'une reprise des activités dans les tribunaux du pays. Ainsi, après les syndicats des magistrats et des greffiers lundi 11 mai, Mme Ndembet-Damas, entourée de son staff, a eu une séance de travail, mardi 12 mai, avec une délégation de l'Ordre des avocats du Gabon, conduite par son bâtonnier, Me Lubin Ntoutoume.

Cette réunion visait à définir ensemble les modalités de reprise des activités dans les tribunaux, ainsi que le spécifiait déjà aux présidents des juridictions, la note circulaire initiée par la ministre de tutelle. Ainsi, comme ce fut le cas avec les partenaires sociaux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas a précisé au barreau les raisons qui motivent ces réunions et séances de travail : échanger avec les différents partenaires et les acteurs du corps judiciaire sur les propositions qu'ils peuvent apporter à la suite du courrier adressé aux chefs des juridictions en vue d'une reprise des activités.

Occasion pour elle d'insister sur le fait que la reprise des audiences dans les tribunaux reste conditionnée par la présence d'un dispositif sanitaire essentiel, pour minimiser, aux entrées principales, les risques de contaminations et de propagation du Covid-19 lors des audiences à venir.

La réduction considérable du nombre des audiences et des magistrats le temps de la pandémie, l'accès réglementé aux tribunaux dans le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement, la tenue des audiences pour mineurs dans l'enceinte de la prison centrale de Libreville. Ce sont là autant de propositions pour éviter notamment les déplacements des détenus de la prison vers le tribunal.

En réponse, l'Ordre des avocats a présenté à la tutelle ses suggestions, à savoir la mise en place d'un dispositif de sécurité devant servir de filtre au niveau des entrées au Palais de justice de Libreville, le respect des mesures barrières, notamment le port obligatoire du masque, la mise à la disposition des justiciables et des avocats de gels hydroalcooliques et le nettoyage régulier des salles d'audience par une entreprise spécialisée, la limitation du nombre de dossiers par audience (entre 5 et 10).

Cette dernière mesure, insiste l'Ordre des avocats, permettrait de limiter les entrées au Palais de justice aux avocats et aux magistrats. De même qu'elle va favoriser les dossiers de mise en état, avec moins de plaidoiries et

davantage de dépôts d'écritures. Pour les audiences pénales, les parties sont convenues, sur proposition du ministre, de la tenue de celles-ci dans l'enceinte de la maison d'arrêt, en tenant compte du même dispositif sécuritaire. Me Lubin Ntoutoume a félicité le ministre de la Justice pour les initiatives prises pour la bonne marche de la justice au Gabon, avant de rappeler que l'activité judiciaire ne peut s'arrêter, vu que celle-ci va de pair avec l'État de droit. En temps de crise sanitaire, le plus important est le redémarrage des audiences, rendre justice à ceux qui attendent que justice leur soit rendue. Il s'agit d'un impératif gouvernemental.



Photo: DR

La bâtonnier, Me Lubin Ntoutoume, faisant à la presse le compte-rendu de la séance de travail avec la ministre de la Justice.

Accusée d'avoir tué les enfants de sa rivale, Morelle Avozo'o clame son innocence

PRÉSUMÉE meurtrière par noyade des deux enfants de sa rivale – Alvin Ndong Asseko (5 ans) et Désiré Obounou Asseko (4 ans) – le 5 mai dernier, sur le site d'Olam, sis à Batouri, à 40 kilomètres de Bitam, Morelle Avozo'o a été inculpée pour ce double meurtre, lundi dernier, par le magistrat instructeur. Avant son placement sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem, la mise en cause s'est confiée à notre Rédaction. Occasion pour elle de clamer son innocence et de donner sa version des faits. Lecture.

Propos recueillis par E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

L'union. Dame Avozo'o, quel genre de relations entreteniez-vous avec votre rivale et ses enfants ?

Morelle Avozo'o : C'est moi qui gardais souvent Alvin et Désiré en l'absence de ma rivale. Dernièrement, lorsqu'elle était partie en voyage pour un mois et demi, je suis restée avec ses enfants comme d'habitude. Je m'occupais d'eux. Je partais souvent avec eux à la rivière, pour leur bain. Quand ma rivale est rentrée de voyage, elle nous a trouvés sans problème.

Peut-on avoir votre version des faits sur le double décès de ces enfants dont vous êtes accusée d'être l'auteure ?

Le jour du drame, j'étais au village avec mon mari et les deux enfants, ma rivale étant en voyage. Ce matin-là, on s'est bien réveillé. Mon mari est allé à son lieu de travail comme à son habitude. En sortant de la maison, j'ai trouvé Alvin et Désiré dehors. Devant me rendre à la rivière pour aller chercher des feuilles, pour les soins de mon bébé malade, j'ai demandé à Alvin et Désiré, qui jouaient dans la cour, de rester à la maison.

Mais ils ont refusé, puis m'ont suivie. Je dois préciser qu'ils avaient souvent l'habitude de me suivre partout où j'allais. Après quelques minutes de marche, j'ai emprunté un chemin parsemé d'embûches, afin d'aller cueillir les feuilles pour préparer mon remède. Puisqu'on ne pouvait pas s'y rendre à trois, j'ai demandé à Alvin et Désiré de m'attendre à mi-chemin. À mon retour, je ne les ai plus retrouvés là où je les avais laissés. En fait, ils s'étaient rendus à la rivière. Quand je suis allée sur les lieux, ils étaient effectivement là, mais sur un radeau, au milieu de la rivière.

Qu'avez-vous fait ensuite ?

J'ai crié au secours. En vain ! J'ai plongé dans la rivière pour essayer de les rattraper. Malheureusement, ils étaient déjà loin, à un endroit profond. Le plus âgé était debout sur le radeau et son cadet assis sur un coin. Je leur ai dit de ne pas faire de mouvements brusques, et de ne pas paniquer, et que je partais rapidement chercher des secours. Malheureusement, le plus grand



Photo: PME

Morelle Avozo'o s'est confiée à l'union avant d'être placée sous mandat de dépôt à la prison d'Oyem.

n'a pas suivi mes consignes et est tombé dans l'eau. Suite au mouvement brusque du radeau, son petit frère a lui aussi basculé dans l'eau. Les deux enfants sont tombés dans l'eau devant moi, mais je ne pouvais rien faire, vu que l'endroit était profond et dangereux. Je ne les ai jamais jetés dans l'eau.